



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Chant à la gloire de la colonisation au sein du RSMA

Question écrite n° 18553

Texte de la question

Mme Mathilde Panot interroge Mme la ministre des outre-mer sur « l'hymne de l'infanterie de marine » entonné par les jeunes engagés au sein du RSMA (régiment du service militaire adapté) lors d'une cérémonie officielle à Baie-Mahault en Guadeloupe le 29 juillet 2026. Ces jeunes ont intégré ce dispositif dans un objectif de formation et d'insertion, alors que le taux de chômage des 15-29 ans atteint 32 % en Guadeloupe en 2025, soit 4 points de plus qu'en 2024 et le double de l'Hexagone. Cette situation économique déplorable est le résultat d'années de politiques néolibérales destructrices, mais aussi de dizaines d'années d'asservissement des Antilles à une logique encore et toujours coloniale. Le démontrent notamment le non-respect du droit à l'eau et à l'assainissement, la vie chère qui étouffe les Guadeloupéens, ou encore l'empoisonnement de la population au chlordécone qui perdure toujours aujourd'hui. Mme la députée souligne que ces jeunes sont engagés uniquement durant une année dans un dispositif dont l'objectif avancé est une remise à niveau scolaire et la formation professionnelle. Il est donc particulièrement indigne de leur enseigner un chant glorifiant la colonisation, ainsi que les guerres et les crimes coloniaux. L'hymne déclare ainsi : « Grâce à vos brillantes attaques, vous réduisez Chinois, Canaques, À vous Madagascar, l'Annam et le Tonkin », avant de se conclure sur un « Au nom de Dieu, vive la coloniale ! » qui ne manque pas non plus d'interroger au regard de l'impératif de laïcité de la République. Mme la députée rappelle à Mme la ministre que ces jeunes sont descendants des victimes de l'esclavagisme, héritiers de la douloureuse histoire des Antilles françaises. Ils et elles sont l'avenir du pays. Ils méritent mieux que le mépris dudit pays qui prétend ignorer son histoire et les crimes commis. Mme la députée rappelle que ce chant entre en contradiction directe avec la loi Taubira de 2001 qualifiant la traite et l'esclavage de crimes contre l'humanité ; avec l'affirmation en 2017 à Alger d'Emmanuel Macron que la « colonisation est un crime contre l'humanité » ; et avec, surtout, le travail de mémoire, de reconnaissance et de réparation engagé par le peuple de France et notamment sa jeunesse. Elle lui demande donc si elle va garantir qu'aucun contenu glorifiant la colonisation ou l'esclavage ne soit plus utilisé dans les cérémonies, renforcer la sensibilisation des encadrants hexagonaux du RSMA à l'histoire coloniale et esclavagiste des territoires où ils exercent et enfin associer les collectivités locales et les associations mémorielles guadeloupéennes à une révision du répertoire cérémoniel du RSMA.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Panot](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18553

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2026](#), page 8949